

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2019/05/02/2019203887/justel>

Dossier numéro : 2019-05-02/69

Titre

2 MAI 2019. - Décret instaurant une indemnité compensatoire en cas de travaux sur la voie publique

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 03-09-2019 page : 84036

Entrée en vigueur : 01-09-2019

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions

Art. 1

[CHAPITRE II.](#) - Conditions d'octroi de l'indemnité compensatoire

Art. 2-3

[CHAPITRE III.](#) - Montant de l'indemnité compensatoire

Art. 4-5

[CHAPITRE IV.](#) - Procédure d'octroi de l'indemnité compensatoire

Art. 6-8

[CHAPITRE V.](#) - Recouvrement des paiements indus

Art. 9

[CHAPITRE VI.](#) - Contrôle, sanctions administratives et mesures de contrainte

Art. 10-12

[CHAPITRE VII.](#) - Protection des données à caractère personnel

Art. 13

[CHAPITRE VIII.](#) - Dispositions finales

Art. 14

Texte

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions

Article [1er](#). Au sens du présent décret et de ses arrêtés d'exécution, l'on entend par :